

AFFICHAGE
réunion du conseil municipal du 11 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le onze septembre à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune d'Exireuil, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'Exireuil, sous la présidence de monsieur BILLEROT Jérôme, maire

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de la convocation : 3 septembre 2020

Présents : BILLEROT Jérôme, DOMINEAU Samuel, PAPET Marie-Claude, GAUTIER Patrick, VIVIER Sylvie, ECALE Alain,

BELLÉCULLÉE Maryvonne, DECARSIN Mélanie, GAUDET Vincent, GOUDEAU Anne-Sophie, LUTTIAU François, PROUST Fabien, PROUST Isabelle, ROBERT Vanessa, ROUVREAU Sandrine, SEIGNEURET Julien.

Excusés représentés : BURON Lionel (ayant donné procuration à GAUTIER Patrick), HOMBRADO Thibaud (ayant donné procuration à DOMINEAU Samuel)

Excusée : NERAULT Alizée

- Procès-verbal de la réunion du 17 juillet 2020 : validé à l'unanimité.

Délibérations

2020-09-01 – Attribution des subventions 2020

Par vote en date du 17 juillet 2020, la somme de 8 000€ a été inscrite au budget "Commune" 2020, compte 6574 "subvention de fonctionnement aux associations" et le solde disponible à ce jour est de 7 850€.

Le mardi 8 septembre 2020, la commission des finances a étudié individuellement les demandes reçues. Marie-Claude PAPET expose les propositions de cette commission.

Vu les demandes de subventions des associations adressées en mairie ;

Vu les propositions de la commission des finances ;

Monsieur le maire sollicite les membres du conseil municipal pour le vote des subventions 2020.

Considérant que Messieurs BILLEROT Jérôme, GAUDET Vincent, SEIGNEURET Julien et Madame VIVIER Sylvie ne prennent pas part au vote de la subvention au profit de l'association SEP La Concorde ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide les attributions suivantes :

Association		Montant	Vote
ACCA d'EXIREUIL	Exireuil	150,00 €	18 voix "Pour"
Accueil et Solidarité	La Crèche	100,00 €	18 voix "Pour"
AFM (Téléthon)	Niort	300,00 €	18 voix "Pour"
Amis de l'hôpital	St Maixent l'Ecole	150,00 €	18 voix "Pour"
APE	Exireuil	500,00 €	18 voix "Pour"
Association des conciliateurs de justice	Poitiers	50,00 €	18 voix "Pour"
Association Sportive du Collège D Rochereau	St Maixent l'Ecole	240,00 €	18 voix "Pour"
Banque alimentaire	Parthenay	400,00 €	18 voix "Pour"
Cercle de voile de la Touche Poupard	Exireuil	1 000,00 €	18 voix "Pour"
CFA MFEO centre formation apprentis	Sorigny	50,00 €	18 voix "Pour"
Chambre des métiers des Deux-Sèvres	Niort	250,00 €	18 voix "Pour"
COSEME	Exireuil	2 500,00 €	18 voix "Pour"
France Adot 79	Niort	150,00 €	18 voix "Pour"
Handball Mothais	La Mothe St Héray	100,00 €	18 voix "Pour"
Hôpital enfants CHU Poitiers	Poitiers	50,00 €	18 voix "Pour"
L'Orientale Express'	Exireuil	100,00 €	18 voix "Pour"
Mot à Mot	Melle	150,00 €	18 voix "Pour"
Resto du cœur *	Niort	200,00 €	18 voix "Pour"
Saint Maixent Gym	St Maixent l'Ecole	300,00 €	18 voix "Pour"
Secours populaire	Niort	100,00 €	18 voix "Pour"
SEP Concorde	Exireuil	600,00 €	14 voix "Pour" 4 élus n'ayant pas participé au vote
UDAF (pôle enfance et parentalité)	Niort	100,00 €	18 voix "Pour"
TOTAL GENERAL :		7 540,00 €	

2020-09-02 – Construction d'une salle associative : résultat de la consultation et choix du bureau d'étude pour la mission S.P.S.

Monsieur le Maire rappelle le projet de construction d'une salle associative et la nécessité d'engager un cabinet qui devra assurer une mission de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé.

Vu les demandes de devis envoyées le 9 juillet 2020 à :

- ACSOR – 101 avenue Denfert Rochereau à La Rochelle (17)
- APAVE – 1 rue Pierre Simon de Laplace à Niort (79)
- SOCOTEC – 493 avenue de Paris à Niort (79)

Monsieur le Maire donne au Conseil Municipal le résultat de cette consultation qui avait été annexé à la convocation du conseil.

Ce comparatif a été réalisé par l'architecte en charge du dossier, Monsieur Philippe CHAILLOU :

Noms des Organismes	Phase Conception € H.T.	Phase Réalisation € H.T.	Total à retenir € H.T.	Nbre de Visites phase réalisation	Echéancier des Paiements H.T.
SOCOTEC 79000 NIORT	550,00	1 550,00	2 100,00	12h00 inspection commune - 14 visites ou réunions de chantier pour un total de 23h00	100 € dus à la signature 420 € dus à la remise du PGC 254 € dus au démarrage du chantier 233 € 1 ^{ère} échéance 214 € 2 ^{ème} échéance 194 € 3 ^{ème} échéance 174 € 4 ^{ème} échéance 153 € 5 ^{ème} échéance 134 € 6 ^{ème} échéance 114 € 7 ^{ème} échéance 110 € dus à la remise du DIUO
APAVE 79000 NIORT	750,00	1 900,00	2 650,00	3h00 inspection commune - 16 visites ou réunions de chantier pour un total de 24h00	662,50 € à la signature 530 € à la remise du PGC 331,25 € 1 ^{ère} échéance 331,25 € 2 ^{ème} échéance 331,25 € 3 ^{ème} échéance 331,25 € 4 ^{ème} échéance 132,50 € à la remise du DIUO
ACSOR 17000 LA ROCHELLE	780,00	2 015,00	2 795,00	2h00 inspection commune - 12 visites ou réunions de chantier pour un total de 30h00	780 € fin phase conception 470 € 1 ^{ère} échéance 470 € 2 ^{ème} échéance 470 € 3 ^{ème} échéance 470 € 4 ^{ème} échéance 135 € fin de travaux et remise DIUO

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- retient la société SOCOTEC, la moins disante, pour un montant de 2 100€ HT ;
- autorise monsieur le maire à signer les documents liés à cette affaire.

2020-09-03 – Construction d'une salle associative : résultat de la consultation et choix du bureau d'étude pour la mission C.T.

Monsieur le Maire rappelle le projet de construction d'une salle associative et la nécessité d'engager un cabinet qui devra assurer une mission de Contrôle Technique.

Vu les demandes de devis envoyées le 9 juillet 2020 à :

- APAVE – 1 rue Pierre Simon de Laplace à Niort (79)
- SOCOTEC – 493 avenue de Paris à Niort (79)

Monsieur le Maire donne au Conseil Municipal le résultat de cette consultation qui avait été annexé à la convocation du conseil.

Ce comparatif a été réalisé par l'architecte en charge du dossier, Monsieur Philippe CHAILLOU :

Noms des organismes	Mission CTC € H.T.	Attestation Hand € H.T.	Vérif installations ELEC + CONSUEL € H.T.	Total à retenir € H.T.	Echéancier des paiements
APAVE 79000 NIORT	2 470,00	260,00	390,00	3 120,00	780 € à la signature 624 € à la remise du rapport sur dossier 390 € 1 ^{ère} échéance 390 € 2 ^{ème} échéance 390 € 3 ^{ème} échéance 390 € 4 ^{ème} échéance 156 € à la remise des rapports finaux
SOCOTEC 79000 NIORT	2 840,00	110,00	350,00	3 300,00	137 € à la signature 568 € à la remise du RICT 406 € au démarrage des travaux 361 € 1 ^{ère} échéance 316 € 2 ^{ème} échéance 271 € 3 ^{ème} échéance 226 € 4 ^{ème} échéance 181 € 5 ^{ème} échéance 136 € 6 ^{ème} échéance 91 € 7 ^{ème} échéance 147 € remise du RFCT 110 € attestat* HAND 200 € vérification initiale installat* électriques 150 € Consuel

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- retient la société APAVE, la moins disante, pour un montant de 3 120€ HT ;
- autorise monsieur le maire à signer les documents liés à cette affaire.

2020-09-04 – Agence Technique Départementale « ID79, Ingénierie départementale » : Approbation des statuts et adhésion à l'Agence

Afin d'assurer un développement équilibré des territoires et renforcer leur attractivité, le Département a souhaité mettre à disposition des communes et des intercommunalités une offre d'ingénierie pour mener à bien leurs projets.

Le Département a ainsi délibéré le 10 avril 2017 pour créer une Agence Technique Départementale conformément à l'article L5511-1 du code général des collectivités territoriales. Il s'agit d'un établissement public administratif regroupant le Département, des communes et des établissements publics intercommunaux.

L'Agence a pour objet d'apporter à ses membres une assistance d'ordre technique, juridique et financier. Chaque membre paie une cotisation annuelle tenant compte de sa tranche de population. La gouvernance est assurée par l'assemblée générale et le conseil d'administration.

Vu le Code général des collectivités territoriales pris en ses articles L.1111-1, L.1111-2, L.1111-4, L2121-29, 2121-33, L2131-1, L2131-2, L.5511-1 ;

Vu la délibération n° 11 A du 10 avril 2017 par laquelle le Conseil départemental des Deux-Sèvres a décidé de créer l'Agence technique Départementale des Deux-Sèvres et approuvé les statuts ;

Vu la délibération de l'assemblée générale de l'Agence technique départementale du 10 avril 2019 relative à la modification des statuts de l'Agence ;

Considérant que le Département décide de créer l'Agence technique départementale des Deux-Sèvres afin d'apporter aux communes et établissements publics intercommunaux une assistance d'ordre technique, juridique et financier ;

Considérant que l'Agence technique départementale des Deux-Sèvres répond aux besoins d'ingénierie de la commune d'Exireuil ; qu'il convient d'adhérer à l'Agence ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'approuver les statuts de l'Agence technique départementale des Deux-Sèvres joints en annexe et d'adhérer à l'Agence.

- désigne pour siéger à l'assemblée générale :

- Monsieur Alain ECALE, en qualité de titulaire ;
- Madame Sylvie VIVIER, en qualité de suppléante.

2020-09-05 – Site de Beausoleil – zone à urbaniser : lancement d’une étude de faisabilité

La Commune est propriétaire du site de l’ancienne ferme de Beausoleil, situé en plein cœur de bourg. Les bâtiments ont été démolis en juin 2018 et l’espace est actuellement inutilisé.

Monsieur le maire avait évoqué un projet d’étude de faisabilité lors de la précédente réunion de conseil.

Il confirme qu’une demande d’aide sur cette étude de faisabilité a été demandée au Conseil Départemental pour un montant de 7 125€ (dossier accepté et proposé à la Commission permanente du Conseil départemental le 16 novembre 2020).

Il présente donc un projet d’étude de faisabilité pour le développement de cette zone à urbaniser déposé par l’agence Urba 37 (note méthodologique en annexe).

Au regard de la complexité du dossier et afin de se positionner sur le devenir de ce site de Beausoleil ;

Au regard du dossier présenté et joint à la présente délibération ;

Au regard des débats et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité :

- valide la proposition de l’agence Urba 37 pour un montant de 14 250€ HT (soit 17 100€ TTC) ;
- autorise monsieur le maire à signer les documents liés à cette affaire.

2020-09-06 - Dispositif de soutien à l’investissement local par le Département des Deux-Sèvres : 1 000 chantiers

Le Conseil Départemental propose un dispositif de soutien à l’investissement pour la réalisation de travaux contribuant à la valorisation du cadre de vie : rénovation/entretien d’équipements scolaires, périscolaires, sportifs, culturels, voirie, espaces extérieurs, etc.

Chantier : travaux d’investissement réalisés par un ou plusieurs artisans dans un lieu déterminé et pour un montant limité à 10 000 € HT.

Nombre de chantiers (pour une commune ayant entre 1 501 et 7 000 habitants) : 5 chantiers maximum.

Taux fixe de l’aide à hauteur de 50% d’une dépense éligible HT plafonnée à 10 000€ par chantier.

Dépôt de la demande avant le 16 octobre 2020.

Aussi, Monsieur le maire propose plusieurs chantiers possibles, éligibles à ce dispositif :

- École Beausoleil : accès sécurisé (pose de garde-corps et réalisation d’une marquise)
- École Beausoleil : aménagement de la cour (création d’espaces calmes : pose de gazon synthétique)
- Salle du RAM : réalisation d’un sanitaire
- Parcours santé : création d’un parcours
- Espace multisports : création d’un espace fitness
- Tribunes du foot : réalisation d’une fresque sur le mur donnant sur la RD 938
- Rue de Béchereau : création d’une liaison douce allant du carrefour de Béchereau au Gros Buisson
- ...

Certains devis ont été joints à la convocation du conseil municipal, d’autres ont été envoyés par mail dans les jours suivants.

Le Conseil municipal doit donc se positionner sur l’opportunité ou non de valider certains de ces chantiers (5 maximum).

Monsieur le maire présente quelques projets possibles :

École Beausoleil : accès sécurisé (pose de garde-corps et réalisation d’une marquise)		
SLN (Azay-le-Brûlé)	Montant HT	Montant TTC
Marquise entrée école	6 892,00€	8 270,40€
Garde-corps (x 10)	6 818,00€	8 181,60€

École Beausoleil : aménagement de la cour (création d’espaces calmes : pose de gazon synthétique)		
MIB (Toujours Vert)	Montant HT	Montant TTC
Gazon synthétique 80 m2	3 261,67€	3 914,00€
Gazon synthétique 36 m2	1 374,00€	1 648,80€

Salle du RAM : réalisation d’un sanitaire
--

Diverses entreprises	Montant HT	Montant TTC
AUVRAY (électricité)	2 388,91€	2 866,69€
NIVAUT (plaquiste)	3 868,96€	4 642,76€
RDPM (peinture)	3 137,86€	3 765,43€

Parcours santé : création d'un parcours		
Diverses entreprises	Montant HT	Montant TTC
Matériel : PCV Collectivité	6 320,00€	7 584,00€
Matériel : COMAT & VALCO	4 405,00€	5 286,00€
Matériel : Achat public	Sans réponse	
Maçonnerie (support) : CORB	6 459,25€	7 751,10€

Espace multisports : création d'un espace fitness		
Diverses entreprises	Montant HT	Montant TTC
PCV Collectivité	11 250,00€	13 500,00€
COMAT & VALCO	10 501,70€	11 098,80€
Achat public	Sans réponse	
Maçonnerie (support) : CORB	4 043,00€	4 851,60€

Tribunes du foot : réalisation d'une fresque sur le mur donnant sur la RD 938		
Diverses entreprises	Montant HT	Montant TTC
REBEB	4 500€	4 500€
Dessinateur	En cours	

Rue de Béchereau : création d'une liaison douce allant du carrefour de Béchereau au Gros Buisson		
Diverses entreprises	Montant HT	Montant TTC
	Devis en cours	

Chaque projet est débattu afin de retenir les plus pertinents.

Les 5 chantiers retenus seraient les suivants (financement assuré selon le plan de financement détaillé ci-dessous) :

Chantier 1 : École Beausoleil : accès sécurisé (pose de garde-corps et réalisation d'une marquise)

DEPENSES		RECETTES	
Honoraires de maîtrise d'œuvre		Département – Dispositif de soutien à l'investissement local	5 000,00€
Travaux	13 710,00€	Autofinancement	8 710,00€
TOTAL HT	13 710,00€	TOTAL HT	13 710,00€

Après débat, le conseil municipal :

- approuve le chantier de création d'un accès sécurisé à l'école communale « Beausoleil » ;
- valide la proposition pour un montant de 13 710€ HT ; de l'entreprise SLN Serrurerie – Métallerie – ZA de l'Hommeraie 79400 Azay-le-Brûlé ;
- valide le plan de financement ci-dessus ;
- autorise monsieur le maire à signer les devis concernés ;
- autorise le monsieur le maire à solliciter l'attribution d'une subvention au titre du Dispositif de soutien à l'investissement local auprès du Département des Deux-Sèvres.

Chantier 2 : École Beausoleil : aménagement de la cour (création d'espaces calmes)

DEPENSES	RECETTES
----------	----------

Honoraires de maîtrise d'œuvre		Département – Dispositif de soutien à l'investissement local	2 318,00€
Travaux	4 635,67€	Autofinancement	2 317,67€
TOTAL HT	4 635,67€	TOTAL HT	4 635,67€

Après débat, le conseil municipal :

- approuve le chantier de création d'espaces calmes (espaces en pelouse synthétique) à l'école communale « Beusoleil » ;
- valide la proposition pour un montant de 4 635,67€ HT ; de l'entreprise SARL MIB - 17580 Le Bois Plage en Ré (n'ayant pas trouvé de fournisseur équivalent en Deux-Sèvres) ;
- valide le plan de financement ci-dessus ;
- autorise monsieur le maire à signer les devis concernés ;
- autorise le monsieur le maire à solliciter l'attribution d'une subvention au titre du Dispositif de soutien à l'investissement local auprès du Département des Deux-Sèvres.

Chantier 3 : Salle du Relais des Assistants Maternels (réalisation d'un sanitaire)

Après débat, le conseil municipal :

- approuve le chantier de création d'un sanitaire à la salle du Relais des Assistants Maternels ;
- souhaite une réunion de la commission « Bâtiments et accessibilité » afin d'affiner au mieux les besoins et les devis pour ce projet ;
- reporte les décisions concernant le plan de financement et l'autorisation de signature des devis à une prochaine réunion de conseil.

Chantier 4 : Parcours santé : création d'un parcours santé

Après débat, le conseil municipal :

- approuve le chantier de création d'un parcours santé sur le territoire communal ;
- souhaite vérifier au préalable que ce type de projet est éligible au dispositif ;
- reporte la décision finale à la prochaine réunion de conseil.

Chantier 5 : Réalisation d'une fresque sur le mur de la tribune donnant sur la RD 938

Ou

Rue de Béchereau : création d'une liaison douce allant du carrefour de Béchereau au Gros Buisson

Après débat, le conseil municipal :

- souhaite une réunion de la commission « Environnement et cadre de vie » et « Voirie » afin d'affiner au mieux ces chantiers et les devis et permettre aux élus de se positionner sur le projet le plus pertinent ;
- reporte la décision finale à la prochaine réunion de conseil.

Il est précisé que, pour les chantiers 4 et 5, si le dispositif de soutien n'est pas accordé, le dossier devra être de nouveau soumis au vote du conseil municipal.

Budget

- Certificat administratif 01/2020 :

Afin de pouvoir rembourser les annulations de location de la salle des fêtes (COVID 19) et verser l'aide allouée à notre agent en contrat d'apprentissage, monsieur le maire a signé un certificat administratif afin d'abonder le chapitre 67 (dépense de fonctionnement).

Fonctionnement :

Chapitre 022 – Dépenses imprévues	
Compte 022 :	- 3 000€
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	
Compte 678 :	+ 3 000€

Exireuil, le 15/09/2020
 Jérôme BILLEROT, maire